

COMPTE RENDU

Audience M. Siffredi, président du Conseil départemental du 92

19 juin 2024

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental, a reçu la PEEP à sa demande, en présence de Madame LEANDRI pour évoquer le mécontentement des familles suite à la hausse non concertée des tarifs pour la rentrée 2024 et l'absence d'amélioration des repas servis dans nos cantines.

Il a été rappelé les facteurs conjoncturels (l'inflation, l'augmentation des matières premières, du matériel, la baisse des recettes ...) et sociaux qui ont conduit à cette réforme de la tarification.

- Passage à un taux d'effort plutôt que des tranches avec un effet cliquet négatif pour les familles.

Le taux d'effort fixe un montant plancher et un montant plafond, et permet une progressivité entre les deux en fonction du Quotient familial mensuel de chaque famille

- Aider un plus grand nombre de familles en augmentant le niveau du quotient familial mensuel pour le plafond qui passe de 880 € à 2000 €
- La tarification des différentes villes du département ne serait pas si éloignée des 7 € proposés sachant que de nombreuses villes dépasseraient ce chiffre (ce qui n'est pas faux)
- Le tarif de 7 € a été calculé pour une participation du département à hauteur de 50% du coût réel de 14 € du repas. Le Département n'envisage pas de revenir dessus.

Nous avons fait valoir la satisfaction de voir un calcul au taux d'effort qui permet d'aider davantage de familles, mais également le mécontentement des familles qui vont se voir appliquer brutalement, sans concertation, une augmentation de tarif de 4,28€ à 7€, sans aucune prise en compte de leurs plaintes récurrentes sur la dégradation de la restauration scolaire.

Il a été évoqué la tarification appliquée par la région avec un repas à 4,40 € pour le quotient le plus haut à 3388 €.

Il a été évoqué également la tarification appliquée par les autres départements d'Ile de France avec des Quotients familiaux plus élevés pour la tranche la plus haute et des tarifs compris entre 5 et 6 €.

Enfin, la crainte d'une désinscription massive des familles a été évoquée, qui pourrait remettre en question l'équilibre financier recherché par le département.

La réponse apportée par le département semble néanmoins plutôt rassurante.

- Selon les projections, environ 30 % des familles devrait se voir appliquer un tarif plus élevé que les 4,28 € de cette année : les familles dont le Quotient familial dépasse 1250 €.

Il existe cependant une incertitude sur le nombre de famille qui se verront appliquer le plafond de 7 € et dont le Quotient familial sera égal ou supérieur à 2000 € (ou non calculé).

- Le Règlement de la restauration scolaire a été modifié pour permettre aux familles un recalcul de leur taux au fur et à mesure de l'année (applicable à la facturation du mois en cours)

Le département prévoit en effet que, par habitude, certaines familles aux revenus moyens oublient de faire calculer leur taux et ne réagissent qu'à réception de la première facture au 30 septembre. Cette modification leur permettra de faire calculer leur taux pour les factures suivantes.

Le département n'exclut pas de modifier le quotient familial utilisé pour le plafond et de le porter à 2500 € ou 3000 € s'il s'avère que la proportion de familles qui se voient appliquer le tarif plafond de 7 € est excessivement élevé.

Il est donc essentiel que chaque famille fasse calculer son quotient familial pour obtenir sa tarification personnelle sur le site PassPlus.

Un point sera réalisé en fin d'année pour connaître les chiffres exacts et le nombre de famille réellement impactées sur le département et ajuster ensuite le montant du quotient familial plafond.

Sur la restauration en elle-même

Nous avons insisté sur la nécessité de répondre aux demandes récurrentes des familles de repas plus gustatifs pour les enfants.

Le département se dit conscient des difficultés. Des audits sont réalisés régulièrement ainsi que des sondages sur les enfants.

Il en ressortirait :

- Une disparité entre collèges en fonction des équipes sur place
- Une dégradation de la satisfaction des enfants dans certains collèges

Le résultat des sondages n'est pas diffusé pour ne pas risquer de mauvaises interprétations mais les grandes lignes des résultats du sondage pourront nous être partagés sur les points de satisfaction et les efforts à poursuivre.

Les commissions menus vont désormais générer un tableau de suivi écrit des demandes d'amélioration formulées par les collègues.

Il a été accordé cette année une rallonge budgétaire aux délégataires qui l'ont allouée à l'achat des matières premières (forte augmentation depuis 2 ans) et à la formation des personnels.

Il n'y aura pas de retour en régie, mais un maintien en délégation de service public (ELIOR ou SODEXHO).

Cependant, la liaison froide sera progressivement abandonnée pour une production sur place, qui nécessitera des équipes formées et devrait donc améliorer les repas de nos enfants. (c'est le cas sur 16 collèges du 92 actuellement et 3 nouveaux collèges du 92 à la rentrée 2024).

En conclusion :

Il faut que toutes les familles fassent calculer leur tarif de restauration personnalisé en renseignant leur Quotient familial sur <https://www.passplus.fr>

Le tarif plafond ne devrait concerner qu'une petite proportion de familles. (Si ce n'est pas le cas, nous aurons la possibilité de demander à faire évoluer le quotient plafond en le faisant passer à 2500€ ou 3000 €.)

Il faut continuer à faire remonter en commission menu les difficultés rencontrées pour un meilleur suivi des actions menées au sein de chaque collège pour améliorer les repas des enfants.